

Cap sur le notariat : votre feuille de route pour une reconversion réussie

Phase 1 : Bilan et validation du projet

- Analyser vos compétences transférables : rigueur, gestion administrative, sens du service client et discrétion.
- Réaliser un bilan de compétences pour identifier les écarts entre votre profil actuel et les exigences du notariat.
- Mener des entretiens informels avec des clercs en poste pour confronter votre vision du métier à la réalité du terrain.
- Vérifier votre appétence pour le droit civil, immobilier ou de la famille.

Phase 2 : Choix de la formation

- Identifier la voie d'accès adaptée : diplôme de l'ICH, formation interne en étude, ou cursus universitaire spécialisé.
- Comparer les modalités pédagogiques : présentiel, distanciel ou alternance.
- Vérifier l'éligibilité de la formation au CPF (Compte Personnel de Formation).
- S'assurer de la reconnaissance du diplôme par les instances notariales locales.

Phase 3 : Stratégie de financement

- Mobiliser votre CPF pour financer tout ou partie des frais de scolarité.
- Déposer un dossier de Projet de Transition Professionnelle (PTP) si vous êtes salarié en CDI.
- Consulter les aides spécifiques de France Travail pour les demandeurs d'emploi.
- Étudier les possibilités de prise en charge par votre employeur actuel dans le cadre d'un plan de développement des compétences.

Phase 4 : Démarches administratives et recherche

- Refondre votre CV en valorisant vos expériences passées sous l'angle de la rigueur juridique et de la gestion de dossiers.
- Préparer une lettre de motivation personnalisée pour chaque étude ciblée.
- Cibler les études notariales locales pour solliciter des stages d'observation ou des contrats en alternance.
- S'inscrire aux annuaires professionnels et réseaux spécialisés pour faciliter le réseautage.